

...le projet de loi de finances pour 2022

## MISSION « POUVOIRS PUBLICS »

Jean-Michel ARNAUD, Rapporteur spécial, Sénateur des Hautes-Alpes

La mission « Pouvoirs publics » retrace les dotations allouées à la présidence de la République, aux assemblées parlementaires, au Conseil constitutionnel ainsi qu'à la Cour de justice de la République. Elle inclut également les dotations allouées via l'Assemblée nationale et le Sénat à La Chaîne parlementaire-Assemblée nationale (LCP-AN) et à Public Sénat.

### 1. UNE HAUSSE DES DOTATIONS LIÉE AUX ÉLECTIONS DE L'ANNÉE 2022 ET À D'IMPORTANTES INVESTISSEMENTS

#### A. LES POUVOIRS PUBLICS POURSUIVENT LA MAÎTRISE DE LEURS DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

L'analyse des crédits alloués aux pouvoirs publics sur une longue période met en évidence l'effort significatif de maîtrise de leurs dépenses.

#### Évolution des crédits de la mission pouvoirs publics (2015-2021)

(en euros)

Numéro et intitulé de la dotation	LFI pour 2015	LFI pour 2016	LFI pour 2017	LFI pour 2018	LFI pour 2019	LFI pour 2020	LFI pour 2021
501 - Présidence de la République	100 000 000	100 000 000	100 000 000	103 000 000	103 000 000	105 316 000	105 300 000
511 - Assemblée nationale	517 890 000	517 890 000	517 890 000	517 890 000	517 890 000	517 890 000	517 890 000
521 - Sénat	323 584 600	323 584 600	323 584 600	323 584 600	323 584 600	323 584 600	323 584 600
541 - La Chaîne parlementaire	35 489 162	35 489 162	34 887 162	34 687 162	34 289 162	34 289 162	34 289 162
LCP-AN	16 641 162	16 641 162	16 641 162	16 641 162	16 641 162	16 641 162	16 641 162
Public sénat	18 848 000	18 848 000	18 246 000	18 046 000	17 648 000	17 648 000	17 648 000
531 - Conseil constitutionnel	10 190 000	9 920 462	13 696 974	11 719 229	11 719 229	11 719 229	12 019 229
533 - Cour de justice de la République	861 500	861 500	861 500	861 500	861 500	871 500	871 500
<b>Total pour la mission</b>	<b>988 015 262</b>	<b>987 745 724</b>	<b>990 920 236</b>	<b>991 742 491</b>	<b>991 344 491</b>	<b>993 670 491</b>	<b>993 954 491</b>

Source : annexe « Pouvoirs publics » au projet de loi de finances pour 2015 à 2021

À titre d'illustration, pour le Sénat, le gel de la dotation, depuis 2008 (année de la dernière augmentation), du fait de l'inflation sur la période, représente un montant équivalent à une année et demie de dotation. Les dépenses de fonctionnement du Sénat ont ainsi diminué de 1 % en valeur et de 11,9 % en volume sur cette période.

Chacune des institutions a ainsi exécuté ses budgets depuis plusieurs années à dotation quasi-constante, en prélevant, de manière récurrente, dans ses fonds disponibles. Ces prélèvements répétés dans les réserves ont souvent fait l'objet de constats de la part du rapporteur spécial mettant en avant les risques en termes de soutenabilité budgétaire.

## B. EN 2022, LES ÉCHÉANCES ÉLECTORALES ET D'IMPORTANTES INVESTISSEMENTS NÉCESSITENT UNE HAUSSE DES DOTATIONS

Le montant total des dotations de la mission « Pouvoirs publics » au titre de l'exercice 2022 s'établit à **1 047,6 millions d'euros**, en hausse de **5,40 %** par rapport à l'année précédente.

La dotation de la présidence de la République reste stable (après des hausses de 3 millions d'euros en 2018 et de 2 millions d'euros en 2020). Pour les autres pouvoirs publics (Assemblée nationale, Sénat, Conseil constitutionnel et Cour de justice de la République), les dotations sont en hausse par rapport à l'année dernière.

Le budget de l'Assemblée nationale et celui du Conseil constitutionnel tiennent, en effet, compte des dépenses induites par le calendrier électoral. Tandis que le Sénat fait face à des investissements d'ampleur afin de rénover et maintenir en état son patrimoine historique.

### Récapitulation des crédits de la mission « Pouvoirs publics » par dotation et action (en euros)

Numéro et intitulé de la dotation	Crédits ouverts en LFI 2021	Crédits demandés pour 2022	Évolution
501 - Présidence de la République	105 300 000	105 300 000	0,00%
511 - Assemblée nationale	517 890 000	552 490 000	6,68%
521 - Sénat	323 584 600	338 584 600	4,64%
541 -La Chaîne parlementaire	34 289 162	34 289 162	0,00%
LCP-AN	16 641 162	16 641 162	0,00%
Public sénat	17 648 000	17 648 000	0,00%
531 - Conseil constitutionnel	12 019 229	15 963 000	32,81%
533 - Cour de justice de la république	871 500	984 000	12,91%
<b>Total pour la mission</b>	<b>993 954 491</b>	<b>1 047 610 762</b>	<b>5,40%</b>

Source : annexe « Pouvoirs publics » au projet de loi de finances pour 2022

## 2. L'ANALYSE DU BUDGET DE CHACUN DES POUVOIRS PUBLICS

### A. LA PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE

La dotation demandée pour la présidence de la République s'élève à **105,3 millions d'euros** au titre de l'exercice 2022 soit un montant identique à l'exercice précédent et le budget prévisionnel représente **109,18 millions d'euros** en crédits de paiement, soit une légère diminution par rapport à l'exercice 2021.

En raison de la crise sanitaire, les exercices 2020 et 2021 ont enregistré une **forte baisse du poste « déplacements présidentiels »**, dont les crédits ont été réaffectés vers les dépenses d'investissement.

#### Évolution des dépenses de la présidence de la République entre 2020 et 2022

(en euros)

Dépenses	Crédits exécutés en 2020	Crédits ouverts en LFI 2021	Crédits demandés pour 2022	Évolution
1-Personnel	71 407 005	71 090 000	71 150 000	+ 0,08%
2-Fonctionnement	15 814 976	15 303 000	15 985 000	+ 4,46%
Action présidentielle	2 057 170	2 437 000	2 582 500	+ 5,97%
Activité diplomatique	13 757 807	12 866 000	13 402 500	+ 4,17%
3-Déplacements présidentiels	8 793 357	15 400 000	15 000 000	- 2,60%
4-Investissement	10 779 456	7 390 000	7 045 000	- 4,67%
<b>Total</b>	<b>106 794 794</b>	<b>109 183 000</b>	<b>109 180 000</b>	<b>0 %</b>

Source : annexe « Pouvoirs publics » au projet de loi de finances pour 2022

## B. LES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES

Les dotations demandées pour les assemblées parlementaires sont en hausse par rapport à 2021. Elles s'élèvent à **552,49 millions d'euros s'agissant de l'Assemblée nationale, et 338,58 millions d'euros s'agissant du Sénat.**

### Évolution du budget de l'Assemblée nationale entre 2021 et 2022

(en euros)

	BUDGET 2020	RÉALISÉ 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	VARIATION (2021-22)	
					en euros	en pourcentage
<b>DÉPENSES</b>						
Dépenses de fonctionnement	535 693 806	521 724 316	532 761 616	567 544 638	34 783 022	6,53 %
Dépenses d'investissement	32 682 500	18 893 476	29 861 500	41 183 500	11 322 000	37,92 %
<b>Total</b>	<b>568 376 306</b>	<b>540 617 793</b>	<b>562 623 116</b>	<b>608 728 138</b>	<b>46 105 022</b>	<b>8,19 %</b>
<b>RECETTES</b>						
Dotation de l'État	517 890 000	517 890 000	517 890 000	552 490 000	34 600 000	6,68 %
Recettes budgétaires propres	1 416 000	2 040 219	1 835 500	4 949 000	3 113 500	169,63 %
<b>Total</b>	<b>519 306 000</b>	<b>519 930 219</b>	<b>519 725 500</b>	<b>557 439 000</b>	<b>37 713 500</b>	<b>7,26 %</b>
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE</b>	<b>- 49 070 306</b>	<b>- 20 687 574</b>	<b>- 42 897 616</b>	<b>- 51 289 138</b>	<b>- 8 391 522</b>	<b>17,10 %</b>

Source : annexe « Pouvoirs publics » au projet de loi de finances pour 2022

**Le renouvellement général de l'Assemblée nationale** entraîne des dépenses supplémentaires (indemnités versées aux collaborateurs de députés non réélus, charges inhérentes aux équipements mobiliers informatiques ...) dont le coût est estimé à **34,6 millions d'euros** et fait l'objet d'une compensation par une hausse de la dotation pour un montant identique.

### Évolution du budget du Sénat entre 2021 et 2022

(en millions d'euros)

	SÉNAT 2021	SÉNAT 2022	JARDIN 2021	JARDIN 2022	MUSÉE 2021	MUSÉE 2022	TOTAL 2021	TOTAL 2022
<b>DÉPENSES</b>								
Investissement	19,07	31,42	1,81	1,43	0,07	0,07	20,94	32,92
Fonctionnement	317,89	317,92	11,14	11,22	0,10	0,10	329,13	329,23
<b>Total des dépenses</b>	<b>336,95</b>	<b>349,34</b>	<b>12,95</b>	<b>12,65</b>	<b>0,17</b>	<b>0,17</b>	<b>350,07</b>	<b>362,15</b>
<b>RESSOURCES</b>								
Produits	4,62	4,97	0,64	0,65	0,1	0,15	5,36	5,77
Prélèvements sur les disponibilités	20,10	17,13	0,96	0,64	0,07	0,02	21,13	17,80
Dotation de l'État	312,23	327,23	11,36	11,36	0,00	0,00	323,58	338,58
<b>Total des ressources</b>	<b>336,95</b>	<b>349,34</b>	<b>12,95</b>	<b>12,65</b>	<b>0,17</b>	<b>0,17</b>	<b>350,07</b>	<b>362,15</b>

Source : annexe « Pouvoirs publics » au projet de loi de finances pour 2022

**Le Sénat** bénéficie d'une hausse de sa dotation de **15 millions d'euros afin de financer les investissements immobiliers nécessaires à la préservation de son patrimoine historique.** Il s'agit en effet de saisir l'opportunité de la suspension des travaux en séance publique au cours de la période des campagnes électorales, de mars à juin 2022, pour réaliser plusieurs opérations importantes.

La dotation demandée en 2022 pour **La Chaîne parlementaire-Assemblée nationale (LCP-AN)** s'élève à **16,64 millions d'euros** et celle pour **Public Sénat** à **17,65 millions d'euros**, soit au total 34,29 millions d'euros.

### C. LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

**La dotation budgétaire pour 2022 s'élève à 15,96 millions d'euros** contre 12,02 millions d'euros en 2021 et comprend, outre la dotation récurrente, une enveloppe de **900 000 euros** pour financer le déploiement du **portail QPC** et de **2,5 millions d'euros au titre de l'élection présidentielle et des élections législatives**.

**Le coût des dépenses pour l'élection présidentielle** a été évalué sur le modèle de celui mobilisé il y a cinq ans, et en tenant compte des charges nouvelles que fera peser la prise en compte des règles de précaution sanitaire, lesquelles impliqueront en particulier la location de locaux annexes.

L'activité et le fonctionnement du Conseil constitutionnel ont été profondément modifiés par la mise en place de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC), qui représente désormais plus de 80 % de son activité. Le Conseil constitutionnel a ouvert, en 2021, **le chantier de la mise en place d'un véritable dispositif de suivi de la procédure de la QPC à l'échelle nationale avec le déploiement d'ici la fin de l'année 2022 d'un portail de référence de la QPC**.

### D. LA COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

La dotation demandée pour la **Cour de justice de la République** s'élève à **984 000 euros**, soit un montant en augmentation de 12,9% par rapport à la dotation 2021.

**Suite à la crise sanitaire, le nombre de plaintes reçues est en nette augmentation par rapport aux années précédentes**. Au 1<sup>er</sup> octobre, la Cour a été saisie de plus de 19 000 plaintes. Selon la Cour de justice de la République, ces plaintes liées à la gestion de la crise sanitaire instruites par la commission d'instruction vont engendrer de nombreux frais de justice, ce qui justifie l'augmentation des crédits demandés (159 000 euros contre 64 000 euros l'année précédente).

**Réunie le mardi 2 novembre 2021, sous la présidence de M. Dominique de Legge, vice-président, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat l'adoption, sans modification, des crédits de la mission.**



**Jean-Michel ARNAUD**  
Rapporteur spécial  
Sénateur (Union Centriste)  
des Hautes-Alpes

Commission des finances

<http://www.senat.fr/commission/fin/index.html>

Téléphone : 01.42.34.23.28